

**ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DU LOTISSEMENT BEAUPRE**

*Siège : 29, lotissement Beaupré 84120 PERTUIS ☎ 04.90.79.51.46 Fax : 04.90.79.06.38*

**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU  
06/06/2008 à 20H30**

Lieu : AU « CROISSANT » DU LOTISSEMENT BEAUPRE

Nos réf : ASSO/RCH/082008

Après émargement de la feuille de présence, la participation est la suivante :

- 25 présents
- 3 bons pour pouvoir
- 17 absents

Il est mentionné que la participation à cette AG est particulièrement bonne, le quorum est largement atteint pour d'éventuels votes.

A ce titre, un courrier de Janvier rappelait la nécessité de procéder, selon la réglementation en vigueur, au renouvellement du président de l'Association Syndicale Libre du lotissement Beaupré et demandait aux éventuelles candidatures de se faire connaître afin de procéder à ce jour à l'élection d'un nouveau président ou au renouvellement de l'actuel Mr CHIARAZZO.

L'ordre du jour a donc été le suivant :

- Election du président de l'association
- Passage du jardinier : Retour des avis, retour d'expérience des années passées, actions à entreprendre
- Voirie (état route, prévisions futures...), lotissements limitrophes
- Aménagement du local poubelle et retour d'expérience de l'arrivée du tri sélectif,
- Bilan financier de l'année 2007,
- Vie communautaire,

**IL EST SOUHAITE LA BIENVENUE A :**

- |          |                   |         |
|----------|-------------------|---------|
| - MR/MME | HUREL/PERROT      | AU N°25 |
| - MR/MME | SCARTON/PELLETIER | AU N°10 |
| - MR/MME | GUILMAIN          | AU N°21 |

## **I) ELECTION DU PRESIDENT**

Aucune candidature pour assurer la responsabilité de président de l'association n'a été transmise avant l'AG et aucune candidature ne s'est fait connaître lors de l'AG.

**Le président actuel Mr CHIARAZZO est renouvelé à l'unanimité. (28 voix des présents, ce qui constitue un plébiscite reconnaissant ainsi le dévouement et le travail réalisé jusqu'alors).**

## **II) BILAN CONCERNANT LE PASSAGE DU JARDINIER**

Ces 3 dernières années nous avons fait appel aux passages d'un jardinier « professionnel » en remplacement du CAT du PUY STE REPARADE. Si l'an dernier, le jardinier était intervenu à multiples reprises plutôt efficacement et rapidement, il n'en a pas été de même cette année. En effet, le Président a dû l'appeler à de multiples reprises afin qu'il intervienne et malheureusement sans succès. Après insistance, il est finalement venu à contre cœur avec beaucoup de retard et sans grande motivation pour un travail rigoureux. C'est pourquoi le président a dû passer derrière lui pour finir convenablement, les coupes, les ramassages, le désherbage ainsi que les oublis et les aller/retours à la déchetterie rendus nécessaires.

Un débat s'est ainsi instauré lors de l'AG afin de trancher sur la bonne solution à trouver pour assurer le nettoyage, le jardinage des parties communes de notre lotissement.

Les principales possibilités évoquées ont été les suivantes :

1. Réinstaurer la journée commune de nettoyage du lotissement : Cette solution n'est plus retenue dans la mesure où les présents lors de ces journées étaient toujours les mêmes, les plaignants toujours absents. Ce système avait donc conduit in fine, à retenir le passage du CAT puis d'un jardinier professionnel rémunéré
2. Faire appel à un autre jardinier
3. Profiter de cette occasion pour Rémunérer le président actuel pour les tâches liées au lotissement en lieu et place du paiement du jardinier. Le temps passé par notre président à ce type de tâche sans rémunération est important et son nouveau statut de retraité nous permettrait de le rétribuer pour ce type de tâche en complément de revenu.

**Un courrier en annexe a donc été préparé afin que vous puissiez faire part de votre avis sur la proposition.** Merci de le remplir et de le faire parvenir aux membres du bureau tel qu'indiqué dans le courrier joint en annexe.

## **III/ VOIRIE / CANALISATION / LOTISSEMENTS LIMITROPHES**

Il est rappelé que régulièrement le débouchage de canalisation est effectué notamment par le président. Pour rappel en 2007, un événement avait conduit une nouvelle fois à la détérioration de la canalisation, privant d'eau un certain nombre de colotis pendant quelques heures et avait nécessité l'intervention des services départementaux pour réparation tuyauterie et rebouchage route.

A cette occasion, il est évoqué cette année encore, le fait qu'à terme les routes du lotissement vont vraisemblablement de plus en plus se détériorer et qu'il a donc été raisonnable de prévoir financièrement les éventuels travaux de réparation généralement coûteux.

Diverses questions ont ainsi été abordées :

- Devis des regards ? : 750 Euros les 2
- Qui est responsable du curage des égouts ? : En limite de propriété, le SIVOM

- Peut on prévoir la mis en place d'un ou plusieurs dos d'âne pour ralentissement des véhicules (voitures et motos) ? : A examiner
- Pourquoi ne pas solliciter la mairie pour la réfection de la voirie du lotissement ? : Le lotissement demeure un lotissement privé. Aussi, après un courrier officiel adressé à la mairie, celle-ci n'a pas souhaité récupérer la responsabilité administrative du lotissement.

A noter que pendant le « terrassement » du nouveau lotissement en préparation en face de notre local poubelle, notre voirie a été endommagée sur une longueur de quelques mètres par erreur du terrassier. Mr Le président en a fait part à l'entreprise qui a promis de réparer la voirie en conséquence; Nous suivrons donc de près, la promesse engagée et la réalisation de cette réparation, voire les dispositions administratives à prendre pour faire respecter cet engagement et réparer l'endommagement de notre voie.

En ce qui concerne le Projet de lotissement juxtaposant BEAUPRE (entre Beaupré et le camping Municipal), il est rappelé qu'en 2005 Beaupré avait refusé la sollicitation du lotisseur de se raccorder aux canalisations d'évacuation d'eaux usées du lotissement. Depuis cette date le bureau n'a eu aucune nouvelle. Le futur lotissement pourrait être constitué d'environ 35 Maisons et sera dans tous les cas obligé d'utiliser des pompes de relevage.

#### **IV/ AMENAGEMENT DES ORDURES MENAGERES ET TRI SELECTIF**

Pour rappel, en fin d'année 2006 sont arrivés de nouveaux containers pour le tri sélectif (carton, bouteilles plastiques...). L'option retenue avait alors été de privilégier des petits containers roulants, jaunes et gris.

Depuis désormais plus d'une année, un nouvel emplacement pour les Ordures Ménagères et le tri sélectif a été aménagé ; celui-ci étant mûré, ce local est désormais plus adapté pour maintenir l'espace propre. A cette occasion, il est indiqué que des progrès importants ont été réalisés en ce qui concerne la propreté de ce local et le tri sélectif effectué. Il persiste malgré tout quelques éléments (végétaux, grands cartons encombrants, bidons d'huile....) qui devraient être emmenés à la déchetterie plutôt que d'être directement mis dans les grandes poubelles dévolues aux Ordures Ménagères.

*Hors réunion : Merci donc de continuer à être attentif à ces aspects. Il est aussi rappelé que la déchetterie de Pertuis est ouverte le Dimanche matin et qu'il est aussi désormais possible d'appeler un service spécialisé pour enlever nos déchets personnels.*

#### **V/ BILAN FINANCIER DE L'ANNEE 2007**

Il est précisé que l'ensemble des colotis a payé sa cotisation. Comme à l'habitude, les comptes complets de l'association sont consultables pour ceux le désirant après demande auprès du bureau.

Il reste environ 3 000 Euros en caisse ; 8 000 Euros ont été placés à la Caisse d'Epargne (à 2,5 % l'an) conformément à la décision prise en 2006 afin de constituer une réserve anticipée d'argent disponible dans l'éventualité de travaux importants pouvant survenir (notamment et surtout la voirie).

#### **VI/ VIE COMMUNAUTAIRE**

##### **6.1 : Travaux bruyants - Déjections de chiens - Bruits**

Il est mentionné que des efforts sensibles ont été constatés sur l'ensemble de ces points. Il faut donc continuer dans ce sens mais rester malgré tout, tous vigilants sur :

- les travaux bruyants notamment réalisés le DIMANCHE,
- la radio laissée à fort volume toute fenêtre ouverte notamment en été,
- les déjections de nos amis les animaux devant le portail de nos voisins,

D'une façon générale, il est toujours bon de prévenir son voisinage,

- des travaux bruyants prévus,
- de soirées festives prolongées dans la nuit,
- autres occasionnant d'éventuels gênes prolongés ou tardives

### **6.2 : Stationnement véhicule gênant / Tâches d'huiles**

Il y a quelques années nous avons dû rappeler les règles simples de stationnement de véhicule ainsi que des travaux de réparations impliquant des tâches d'huiles diverses et autres sur les voies de notre lotissement. Des progrès avaient alors été réalisés, malheureusement de nouveau des stationnements gênants en dehors des trottoirs perdurent et de nombreuses tâches d'huiles font de nouveau leur apparition. Il est ainsi rappelé que pour **garder la propreté** du lotissement nous devons tous être vigilants sur ces aspects afin de ne pas détériorer notre agréable site.

### **6.3 : Inscriptions sur murs / Dégradations gratuites**

Dans un passé récent, un colotis avait indiqué sa détresse face à l'envoi de l'eau de javel dans sa cour de maison, des jets d'œufs pourris ainsi que diverses détériorations qui ont été apportées chez lui.

Lors de la dernière AG, il a été fait état d'inscriptions écrites (non effaçables) sur les murs d'une maison ainsi que sur les véhicules correspondants.

De plus, des remontrances ont été nécessaires pour des jeunes gens (appartenant au lotissement accompagnés de leurs amis) détériorant gratuitement les arbres et les poteaux collectifs du lotissement.

Il est ainsi évoqué l'importance que les parents rappellent à leurs enfants et à leurs invités potentiellement concernés par ce type d'acte, les règles de civisme et du respect à avoir auprès du voisinage.

### **6.4 : SITE INTERNET BEAUPRE**

Pour les internautes, à noter l'existence d'un site internet (<http://assobeaupré.free.fr>) où vous trouverez un certain nombre de thèmes concernant notre lotissement tel que :

- les règles initiales du lotissement,
- des comptes rendus d'AG
- des Photos,
- des Échanges divers

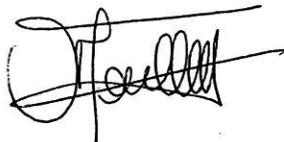
Il ne tient qu'à nous de le faire vivre, et merci à MR ELOY de l'avoir créé.

**NOUS AVONS FINI COMME A L'ACCOUTUMEE PAR UN VERRE DE SYMPATHIE**

Monsieur Roger CHIARAZZO



Madame Valérie MOULLET



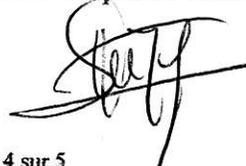
Madame Denise PANTINI



Madame Pascale LE BERRE



Monsieur Stéphane THIZY



## **AVIS AUX COLOTIS DU LOTISSEMENT BEAUPRE**

Nous avons évoqué pendant l'Assemblée Générale du 06 Juin 2008 (cf CR ci-dessus) de rémunérer le président de l'ASL pour les travaux effectués par ses soins.

Nous vous demandons donc de donner votre avis sur le sujet dans le tableau ci-dessous à remplir.

N°	NOM	OUI	NON	Ne se prononce pas / Autres propositions éventuelles

Merci d'inscrire votre N° de maison du lotissement ainsi que votre Nom et de mettre une croix dans la colonne de votre choix, acceptant ou non l'intervention rémunérée du président de l'association.

Merci de remettre le bulletin avant Fin Septembre dans la boîte aux lettres de l'un des membres du Bureau (THIZY : N° 36 – PANTINI : N°9- MOULLET : N°36 - LE BERRE : N°24) afin de prendre les dispositions qui s'imposeront à l'issue de vos retours.

A noter que dans le cas d'une réponse positive finale, les charges du lotissement ne se verront pas augmenter dans la mesure où l'intervention du jardinier était jusqu'alors budgétée dans nos charges.

En cas de non réponse de votre part, cela sera considéré par défaut comme une réponse positive.

Dans tous les cas, un courrier vous informant du résultat et de la décision vous sera adressé.